

GUIDE DE L'INSERTION 2014

DSD - Service du Lien Social

lozere.fr



Introduction

Ce guide regroupe un ensemble d'actions proposées par le Département au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI), mais également par la Région, les services de l'État ou Pôle Emploi, pour faciliter la mise en œuvre des parcours d'insertion des bénéficiaires du rSa.

Il offre une présentation succincte du dispositif revenu de Solidarité active (rSa) et des documents de liaison mis en œuvre pour faciliter l'accompagnement des bénéficiaires.

Ce document s'adresse à l'ensemble des professionnels chargés d'accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion. Il doit faciliter l'orientation des personnes en fonction de leurs projets, leurs besoins et les objectifs de leurs contrats d'engagements réciproques.

Pour tout renseignement complémentaire, la Mission Insertion de la Direction de la Solidarité Départementale se tient à votre disposition :

Direction de la Solidarité Départementale
Mission Insertion
insertion@lozere.fr
tél : 04.66.49.42.03

Hôtel du Département
Rue de la Rovère
BP 24
48001 Mende Cedex

Sommaire :

Introduction	2
I. LE DISPOSITIF REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE	5
II. LES ACTIONS D'INSERTION	9
Actions d'accompagnement social et/ou professionnel	
ALTER.....	10
CRIF.....	11
LA TRAVERSE.....	12
QUOI DE 9.....	13
LA TRAVERSE :	
« Jardins et Ruchers Solidaires et Partagés ».....	14
QUOI DE 9 ? :	
« Les jardins ruraux : un arc de vivres ».....	15
Action d'accompagnement vers et dans l'emploi	16
AIPPH 48.....	17
Actions d'accompagnement dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Économique	18
Accès à l'emploi en Association Intermédiaire : ALOES.....	19
Accès à l'emploi en Entreprise d'Insertion (E.I) : ALTER.....	20
Accès à l'emploi en Entreprise d'Insertion : LE RELAIS 48.....	21
Accès à l'emploi en Entreprise de Travail Temporaire et d'Insertion : Emploi Solidarité Lozère....	22
Accès à l'emploi en Chantier d'insertion	
"Entretien de l'espace naturel » ASA-DFCI.....	23
Accès à l'emploi en Chantier d'insertion	
"Atelier cuisine" : ALTER	24
Accès à l'emploi en Chantier d'insertion.....	
"Entretien et gestion de forêts et d'espaces naturels" : ONF.....	25
Accès à l'emploi en Chantier d'insertion.....	
"Maraiage Biologique : JARDIN DE COCAGNE LOZERE	26
Actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise	27
Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise : AIRDIE.....	28
Évaluation et accompagnement de projets artistiques et d'artisanat d'art : CRIMAGE.....	29
Accompagnement à la création d'entreprise : MINE DE TALENTS.....	30
Accompagnement agricole : Fédération des CMSA du Languedoc.....	31
Action d'accompagnement et de sensibilisation à la santé	32
ANPAA 48.....	33
Actions d'accompagnement à la mobilité	34
ALOES/Quoi de 9.....	35
Section Mécanique auto de la Lozère - Lycée Technique Émile Peytavin.....	36
Section Mécanique auto de la Lozère - Ensemble Scolaire Saint Pierre - Saint Paul.....	37
Les aides financières	38
Aides financières individuelles – AFI.....	39
Aide personnalisée au retour à l'emploi – APRE.....	40
III .LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL, D'ORIENTATION ET DE FORMATION	43
Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère.....	44
Mission Locale Lozère.....	45

La Région Languedoc Roussillon.....	46
IV. LES OUTILS DE LIAISON MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PDI.....	47
Fiche d'orientation accompagnement.....	49
Fiche bilan d' accompagnement.....	50
Fiche d'orientation - Section mécanique auto / Mende.....	51
Fiche d'orientation - Section mécanique auto – moto / Langogne.....	53
Fiche régionale - Orientation et prescription.....	54

I. LE DISPOSITIF REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Depuis le 1^{er} juin 2009, le Revenu de Solidarité Active (rSa) remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API). Il se substitue aux dispositifs d'intéressement temporaire au retour à l'emploi.

Le rSa se compose :

- **D'une prestation financière** qui procure à toute personne un revenu garanti (RG), calculé en fonction de ses revenus et de la composition de son foyer.
Ainsi, le rSa s'adresse aux personnes qui travaillent mais dont les ressources n'atteignent pas un certain montant et aux personnes sans activité.
- **D'un dispositif d'accompagnement** : les bénéficiaires sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées (<500€/mois) se voient proposer un accompagnement social ou professionnel visant à faciliter leur insertion.

RSA = RG (revenu garanti – Ressources)

RG = Montant forfaitaire + 62% des revenus d'activités ou assimilés du foyer perçus au titre du trimestre de référence.

1. La prestation rSa

Qui peut bénéficier du rSa ?

Droit quasi universel, **le rSa garantit un revenu minimum** à toute personne :

- Âgée de plus de 25 ans ou ayant charge d'enfant(s) né(s) ou à naître, ou jeunes actifs de moins de 25 ans sous condition d'activité préalable avant la demande
- Résidant en France de manière stable, effective et permanente
- Les résidents suisses et de l'Espace Économique Européen (EEE) doivent remplir les conditions de droit au séjour et, s'ils n'ont jamais exercé d'activité professionnelle, avoir résidé en France durant les trois mois précédant la demande
Tout étranger (hors EEE et Suisse) doit être en situation régulière et remplir, selon sa situation, certaines conditions de présence sur le territoire
- Disposant de ressources inférieures au montant du revenu garanti.

Où orienter un usager qui souhaite s'informer sur le rSa en Lozère ?

Les Centres Médico-Sociaux du département, les plates-formes de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale et Pôle Emploi apportent une information et un soutien aux demandeurs en complément de la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en :

- expliquant les procédures organisées dans le département pour l'ouverture des droits et l'accès à un parcours d'insertion,
- aidant à la réalisation du test d'éligibilité sur www.caf.fr ou www.msa.fr, en téléchargeant le dossier et en accompagnant si nécessaire à son remplissage,
- orientant les demandeurs vers les organismes habilités à effectuer les opérations d'instruction.

Qui instruit les demandes de rSa en Lozère ?

La demande de rSa est déposée selon le régime d'affiliation du demandeur auprès de la Caisse Commune de Sécurité Sociale ou de la Mutualité Sociale Agricole.

Qui finance le rSa ?

Le rSa est cofinancé par l'État et le Département :

- L'État finance la part qui correspond au maintien de la prestation lors de la reprise d'activité ou au complément de revenu lorsque la personne est déjà en emploi.
- Le Département finance le rSa lorsque la personne n'a aucune activité liée à un travail.

2. Le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du rSa

Le principe des « droits et devoirs ».

La loi relative au rSa pose le principe des « droits et devoirs » des bénéficiaires.

Sont soumis aux « droits et devoirs », les bénéficiaires (les **allocataires** et/ou leurs **conjoint(s)**) :

- dont le foyer a des ressources inférieures au montant forfaitaire ;
- dont la moyenne mensuelle des revenus d'activité du trimestre de référence est inférieure à 500€.

Ces personnes bénéficient de l'accompagnement d'un référent désigné par le Président du Conseil général.

L'orientation des bénéficiaires du rSa soumis à obligation

→ Les réunions d'informations collectives

Afin d'orienter les bénéficiaires du rSa vers le référent le plus adapté à leur situation, tout en leur proposant une présentation détaillée du dispositif rSa, le Département de la Lozère, chef de file des politiques d'insertion, organise sur ses territoires des **réunions d'informations collectives** suivies **d'entretiens individuels d'orientation**.

A l'issue de l'information collective, chaque bénéficiaire est reçu individuellement par le binôme travailleur social, conseiller emploi afin de préciser son orientation. Cette proposition d'orientation est ensuite transmise à la Mission Insertion du Conseil général pour validation.

→ Les critères d'orientation

Le Président du Conseil général oriente le bénéficiaire du rSa soumis à obligation d'insertion :

- de façon prioritaire vers Pôle Emploi ou vers un autre organisme d'accompagnement professionnel pour signer **un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) ou un Contrat d'Engagements Réciproques (CER)**, lorsque la personne est disponible pour occuper un emploi, une formation ou pour créer sa propre activité ;
- vers les services sociaux du Département lorsqu'il apparaît que la personne connaît des difficultés tenant notamment à ses conditions de logement, ou à son état de santé, pour signer un **Contrat d'Engagements Réciproques (CER)** sous deux mois.

Conformément à l'article L. 262-27 du Code de l'action sociale et des familles, le bénéficiaire, lorsqu'il n'est pas tenu aux obligations définies à l'article L. 262-28, peut solliciter chaque année un rendez-vous auprès du Conseil général, de Pôle Emploi ou de tout autre organisme habilité.

→ Le Contrat d'engagements réciproques (CER) ou le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)

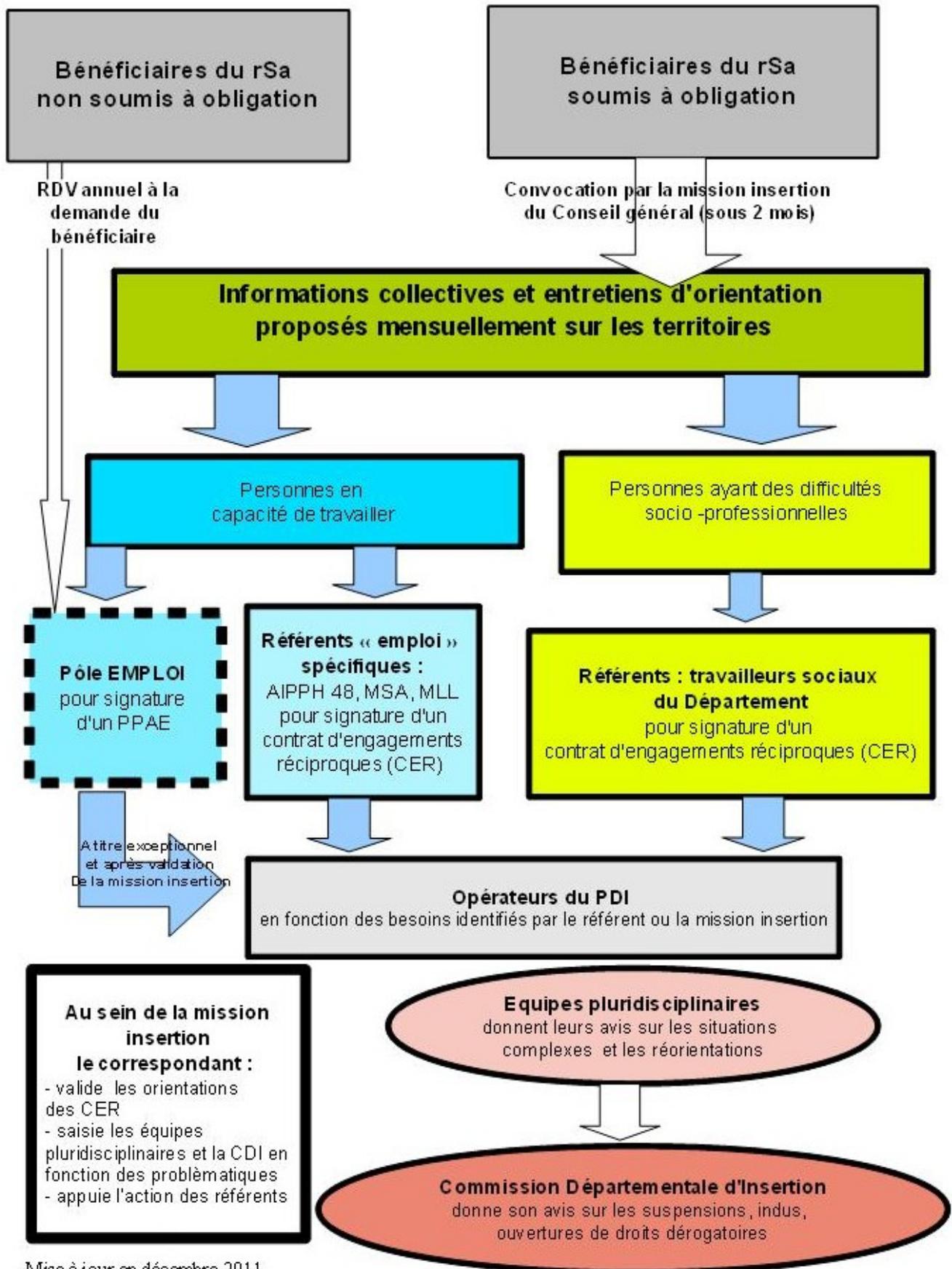
Les droits et devoirs des bénéficiaire du rSa soumis à obligation sont formalisés au sein :

- **d'un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)** pour les bénéficiaires orientés vers le Pôle emploi. Ce projet négocié entre l'usager et son référent Pôle emploi, définit un parcours de retour à l'emploi adapté à la situation et au projet professionnel du bénéficiaire. Il permet de proposer au bénéficiaire, des offres d'emploi, une formation ou la validation des acquis de l'expérience. Il peut mobiliser différentes aides et mesures pour lever les obstacles ponctuels à la reprise d'emploi.
- **du Contrat d'Engagements Réciproques (CER)** pour les bénéficiaires orientés vers un référent emploi hors Pôle emploi ou vers un travailleur social de la Direction de la Solidarité Départementale.
Le CER librement débattu entre l'usager et son référent définit les démarches à mettre en œuvre pour améliorer l'insertion sociale et/ou professionnelle du bénéficiaire. Pour ce faire, le CER peut prévoir l'accompagnement par un organisme conventionné au titre du Programme Départemental d'Insertion, ou mobiliser différentes aides et mesures de droit commun.

Si des difficultés apparaissent dans la définition ou la mise en œuvre du CER ou du PPAE, le référent du bénéficiaire peut proposer à la mission insertion du Conseil général sa réorientation vers un autre organisme mieux à même de conduire l'accompagnement. Cette réorientation fera l'objet d'un examen en **équipe pluridisciplinaire**.

Par ailleurs, le non-établissement du PPAE ou du CER dans les délais, ou son non-respect, du fait de l'allocataire et sans motif légitime, peut entraîner la réduction ou la suspension du rSa après examen de la situation en **équipe pluridisciplinaire**, puis en **Commission Départementale d'Insertion**.

Procédure d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du rSa en Lozère



Mise à jour en décembre 2011

II. LES ACTIONS D'INSERTION

Actions d'accompagnement social et/ou professionnel

Accueil et accompagnement socio-professionnel

ALTER

Coordonnées : Alter

17, place Henri Cordesse – 48100 MARVEJOLS

Z.A d'Enraygues – 48100 CHIRAC

☎/📠 : 04.66.32.32.24

socialalter48@orange.fr

Lieux de permanence :

Marvejols et Chirac

Zone d'intervention :

Centre Médico-Social de Marvejols

Personnes responsables de l'action :

Sébastien ROUSSET - Directeur

Agnès PEZON - Éducatrice Spécialisée

Cécile CHARBONNEL - Assistante sociale

Christelle VINCENT - Accompagnatrice socioprofessionnelle

Public concerné

Public rencontrant des difficultés d'insertion socio – professionnelle.

Objectifs

- Remobilisation par un soutien relationnel et psychologique
- Aide à la gestion du quotidien : logement, hygiène, soin, alimentation, budget
- Accès aux droits (CMU, rSa, service juridique...)
- Aide à l'orientation vers la recherche d'emploi ou de formation
- Permettre aux personnes de retrouver un statut professionnel au sein de l'entreprise d'insertion
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- Permanence sociale à Marvejols ouverte tous les jours
- Orientation vers l'entreprise d'insertion lorsque la situation le permet
- Gestion d'un parc locatif (10 logements)

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accompagnement socio-professionnel

CRIF

Coordonnées : Association Carrefour Recherche Information Formation

5 rue du Pansera

30100 ALES

☎ : 04.66.52.68.22 / 📠 : 04.66.52.16.67

contact@assocrif.fr

Lieux de permanence :

Florac, Ste Croix Vallée Française, Langogne, Marvejols, Mende, St Chély d'Apcher, Villefort et Alès.

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Éric RIEUSSET - Directeur

Benoit D'HALESCOURT – Conseiller et formateur en insertion sociale et professionnelle

Évelyne BOUYGUES - Conseillère et formatrice en insertion sociale et professionnelle

Public concerné

Bénéficiaires du rSa rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle.

Objectifs

Le bilan socio-professionnel a pour objectifs :

- D'aider le bénéficiaire à analyser sa situation, tant du point de vue personnel que dans son environnement, en identifiant ses compétences et ses expériences, en repérant ses points forts et points faibles
- D'accompagner la personne à partir de ce diagnostic dans la définition d'un projet d'insertion réaliste

L'accompagnement socio-professionnel a pour objectifs d'aider le bénéficiaire à :

- Développer ses capacités
- Mieux se connaître
- Valoriser ses acquis
- Mieux connaître son territoire
- Formaliser son projet au regard des ressources de son environnement et de ses aptitudes personnelles
- Définir les étapes à mettre en œuvre pour réaliser ce projet
- Engager et accompagner les démarches pour réaliser ce projet

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa en Contrat Unique d'Insertion conclu en CAE sur le Sud Lozère

Mise en œuvre

- Bilan socio-professionnel :

Accompagnement individuel d'une durée de 6 mois. Il donne lieu à un bilan écrit qui sera remis au bénéficiaire et à son référent insertion.

- Accompagnement socio-professionnel :

Accompagnement individuel d'une durée de 6 à 12 mois.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accueil et accompagnement social

LA TRAVERSE

Coordonnées : Association La Traverse

7 rue du Torrent

48003 MENDE Cedex

☎ : 04.66.49.21.75 / 📠 : 04.66.49.65.10

la-traverse2@wanadoo.fr

latraverse.directeur@orange.fr

Lieux de permanence :

Mende, Langogne, Saint-Chély

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personne responsable de l'action :

Patrice BLED - Directeur

Public concerné

Public rencontrant des difficultés d'insertion sociale.

Objectifs

Cette action vise l'accès à l'autonomie tant au niveau social que personnel et s'appuie sur les axes suivants :

- Soutien relationnel psychologique
- Aide à la gestion du quotidien : alimentation, hygiène, accès aux droits
- Aide à l'accès au logement
- Aide à l'orientation vers la formation ou la recherche d'emploi

Mise en œuvre

- Accueil de jour à Mende
- Entretiens individuels à Mende, Langogne et Saint-Chély d'Apcher
- Suivi des personnes hébergées sur leur lieu d'habitation

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accueil et accompagnement socio-professionnel

QUOI DE 9

Coordonnées : Association « QUOI DE 9 ? »

2 Place Paul Comte

48400 Florac

☎/📠 : 04.66.45.17.17

quoi.de.9@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Florac – Ste Croix Vallée Française – St Étienne Vallée Française – St Frézal de Ventalon – Le Pont de Montvert

Zone d'intervention :

Sud de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Maxime BARILLOT – Co - Président

Corinne SAUVION – Coordinatrice

Public concerné

Bénéficiaires du rSa rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle.

Objectifs

- Restaurer et maintenir l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des bénéficiaires
- Favoriser l'accès aux droits et reconstruire le lien social
- Aide à l'accès au logement
- Aide à la gestion du quotidien : hygiène, soin, alimentation, budget
- Aide à l'orientation vers la formation ou la recherche d'emploi

Mise en œuvre

- Accueil de jour à Florac et Ste Croix Vallée Française.
- Permanence dans les mairies de St Étienne Vallée Française, St Frézal de Ventalon et le Pont de Montvert.
- Entretiens individuels sur rendez-vous.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accueil et accompagnement social

LA TRAVERSE

Jardins et Ruchers Solidaires et Partagés

Coordonnées : Association La Traverse

7, rue du Torrent

48000 MENDE

☎ : 04.66.49.21.75 / 📠 : 04.66.49.65.10

la-traverse2@wanadoo.fr

jspmo@orange.fr

Lieux de permanence :

Les Jardins et Ruchers Solidaires et Partagés

Bords aménagés du Lot

48000 MENDE

Zone d'intervention :

Mende

Personnes responsables de l'action :

Patrice BLED – Directeur

Marc OUTIER – Animateur

Public concerné

Public bénéficiaire des minimas sociaux orienté par la Direction de la Solidarité Départementale.

Objectifs

- Rompre l'isolement et renouer des liens sociaux
- Accompagner et impulser l'émergence d'un projet
- Donner une occupation aux usagers les menant vers une participation active à un collectif socialisant dans une démarche éco-citoyenne
- D'animer une action expérimentale de « Jardins et Ruchers Solidaires et Partagés » auprès de personnes en insertion

Mise en œuvre

Une parcelle individuelle de terrain est proposée aux usagers afin d'y développer un jardin potager.

Durée de l'action

Un an renouvelable une fois

Accueil et accompagnement social

QUOI DE 9 ?

« Les jardins ruraux : un are de vivres »

Coordonnées : Association « QUOI DE 9 ? »

2, place Paul Comte

48400 FLORAC

☎/📠 : 04.66.45.17.17

quoi.de.9@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Florac et Sud de la Lozère

Zone d'intervention :

Commune de Florac

Personnes responsables de l'action :

Corinne SAUVION – Coordinatrice

Cécile MALET – Animatrice

Public concerné

Bénéficiaires du rSa rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle

Objectifs

- Rompre l'isolement et renouer des liens sociaux
- Favoriser la mixité sociale et la convivialité
- Compléter et diversifier l'offre alimentaire aux plus démunis
- Accompagner et informer sur les questions alimentaires et de santé

Mise en œuvre

Des parcelles individuelles de terrain sont distribuées aux usagers afin de développer un jardin potager.

Des animations autour de l'alimentation, du jardinage et de l'environnement sont proposées aux jardiniers.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Action d'accompagnement vers et dans l'emploi

Accompagnement vers et dans l'emploi

AIPPH 48

Coordonnées : AIPPH 48 (Accompagnement et Insertion des Personnes et des Personnes Handicapées)

4 rue Gutenberg

48000 MENDE

☎ : 04 66 32 31 59 / 📠 : 04 66 48 03 88

aiph48@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Au siège de l'association sur Mende et dans les Maisons de l'Emploi et de la Cohésion Sociale

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Vincent DELAUNAY - Directeur

Josette TEISSEDRE - Responsable des suivis

Public concerné

Bénéficiaires du rSa à la recherche active d'un emploi.

Objectifs

- Accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi
- Favoriser leur insertion professionnelle durable ou les orienter vers des actions qui permettent à terme cette insertion
- Accompagner les bénéficiaires du rSa en Contrat Unique d'Insertion conclu en CAE

Mise en œuvre

- Évaluation lors du 1^{er} accueil des besoins de la personne pour mettre en place un plan d'action pour une recherche d'emploi
- Aide à la rédaction de CV et de lettre de motivation – orientation si besoin vers les services des prestations de Pôle Emploi, organismes de formation
- Mise en place d'un accompagnement régulier si besoin pour soutenir la personne dans sa recherche d'emploi
- Accompagnement en cours d'emploi des contrats aidés

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

***Actions d'accompagnement dans le cadre
de l'Insertion par l'Activité Économique***

Accès à l'emploi en Association Intermédiaire

ALOES

Coordonnées : ALOES (Association Lozérienne Emploi Solidarité)

1, Bd Théophile Roussel - 48000 MENDE Cedex
Avenue du Lot – 48500 BANASSAC
Mende : ☎ : 04 66.65.26.66 / 📠 : 04.66.65.38.05
Banassac : Tel/Fax : 04.66.31.76.68
aloes.esl@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Mende : Tous les jours
Banassac : Lundi et mercredi après-midi et vendredi toute la journée
Marvejols : Saint-Chély d'Apcher- Florac - Langogne (Permanences Mensuelles)

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Solène D'ESPINAY – Directrice

Public concerné

Bénéficiaires du rSa ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'une Association Intermédiaire (AI)
- Évaluer l'adaptation et les compétences de la personne mise en situation de travail
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- Accueil du public et évaluation des besoins
- Mise en situation de travail auprès de particuliers, collectivités, associations, entreprises
- Accompagnement socio-professionnel en parallèle de la mise à l'emploi

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accès à l'emploi en Entreprise d'Insertion (E.I)

ALTER

Coordonnées : ALTER

Z.A d'Entraygues
48100 CHIRAC
☎ : 04 66 32 76 76 / 📠 : 04 66 32 76 77
alter48@orange.fr
socialalter48@orange.fr

Lieux de permanence :

Marvejols et Chirac

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Sébastien ROUSSET - Directeur
Agnès PEZON - Éducatrice Spécialisée – Accompagnement social
Cécile CHARBONNEL – Assistante Sociale
Christelle VINCENT - Assistante Sociale – Accompagnement social

Public concerné

Bénéficiaires du rSa ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'une entreprise d'insertion dans le secteur du bâtiment
- Évaluer l'adaptation et les capacités de la mise en situation de travail
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- Accueil du public et évaluation des besoins
- Proposition de postes dans le cadre d'une entreprise d'insertion sous forme de contrat de travail à temps plein en CDD
- Accompagnement socioprofessionnel en parallèle de la mise à l'emploi

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente selon les postes disponibles

Accès à l'emploi en Entreprise d'Insertion

LE RELAIS 48

Coordonnées : LE RELAIS 48, Établissement secondaire de EBS Le Relais Nord Pas de Calais - SA SCOP

ZA La Baysse
48120 SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE
☎:04.66.44.07.25
le_relais48@le-relais.net

Lieux de permanence :

Le Relais 48 – ZA La Baysse – 48000 Saint Alban sur Limagnole

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personne responsable de l'action :

François CHAMBOST – Responsable d'exploitation

Public concerné

Bénéficiaires du rSa ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'une entreprise d'insertion
- Proposer une action d'accompagnement socio-professionnelle aux salariés en insertion
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- Une phase d'accueil et de diagnostic afin de repérer la situation sociale, administrative, professionnelle du bénéficiaire
- Une mise en situation de travail avec un encadrement qualifié et adapté
- Une formation et un accompagnement socio-professionnel sont prévus dans le cadre de l'action

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente selon les postes disponibles

Accès à l'emploi en Entreprise de Travail Temporaire et d'Insertion

Emploi Solidarité Lozère

Coordonnées : ETTI (Entreprise de Travail Temporaire et d'Insertion)

1 bd Théophile Roussel
48000 MENDE Cedex
Avenue du Lot – 48500 BANASSAC
☎ : 04 66.65.26.66 / 📠 : 04.66.65.38.05
aloes.esl@wanadoo.fr

Lieux de permanence :

Mende : tous les jours
Banassac : Lundi et mercredi après-midi et vendredi toute la journée
Marvejols : Saint-Chély d'Apcher- Florac- Langogne (Permanences Mensuelles)

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Solène D'ESPINAY – Directrice

Public concerné

Bénéficiaires du rSa ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'une Entreprise de Travail Temporaire et d'Insertion
- Évaluer l'adaptation et les compétences de la personne mise en situation de travail
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- Accueil du public et évaluation des besoins
- Mise à l'emploi au sein d'entreprise selon l'évaluation effectuée
- Accompagnement socio-professionnel en parallèle de la mise à l'emploi

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

ASA-DFCI Canton du Pont de Montvert

Coordonnées : ASA-DFCI (Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts Contre l'Incendie)

Mairie
48240 Saint Frézal de Ventalon
☎ : 06 76 46 59 94 / 📠 : 04 66 44 07 64
asa.dfc48@outlook.com

Lieux de permanence :

Le mercredi toute la journée dans les locaux

Zone d'intervention :

Centre Médico Social de Florac

Personnes responsables de l'action :

Camille LECAT – Président
Axelle AGUHLON – Secrétaire

Public concerné

Bénéficiaires du rSa ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'un chantier d'insertion
- Évaluer l'adaptation et les capacités de la personne mise en situation de travail
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- L'action est organisée sous la forme d'un chantier d'insertion ayant pour support l'entretien de l'espace rural
- Un contrat de travail est proposé aux personnes retenues sur le chantier
- Une formation et un accompagnement socio-professionnel sont proposés aux personnes embauchées en contrat aidé

Des périodes de stage en entreprise pourront être mises en place en fonction des projets des participants.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente selon les postes disponibles

ALTER

Coordonnées : ALTER

ZA d'Entraignes
48100 CHIRAC
☎ : 04.66.32.76.76 / 📠 : 04.66.32.76.77
alter48@wanadoo.fr
socialalter48@orange.fr

Lieux de permanence :

Marvejols et Chirac

Zone d'intervention :

Centre Médico Social de Saint-Chély d'Apcher et/ou Marvejols

Personnes responsables de l'action :

Sébastien ROUSSET – Directeur
Christelle VINCENT – Accompagnatrice socioprofessionnelle

Public concerné

Bénéficiaires du rSa ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'un chantier d'insertion
- Évaluation de l'adaptation et des capacités de la personne mise en situation de travail
- Insertion dans l'emploi durable et/ou entrée en formation qualifiante suite au chantier

Mise en œuvre

- L'action est organisée sous la forme d'un chantier d'insertion ayant pour support un « atelier cuisine » sur le territoire de St Chély d'Apcher
- Un contrat de travail est proposé aux personnes retenues sur le chantier
- Une formation et un accompagnement socio-professionnel sont prévus dans le cadre du chantier

Durée de l'action

Entrée et sortie permanente selon les postes disponibles

Accès à l'emploi en Chantier d'insertion "Entretien et gestion de forêts et d'espaces naturels"

ONF

Coordonnées : ONF (Office National des Forêts)

5, avenue de Mirandol
48000 MENDE

☎ : 04.66.65.63.13 / 📠 : 04.66.49.12.52

ag.lozere@onf.fr

Lieux de permanence :

Mende : tous les jours

Zone d'intervention :

Centre Médico Social de Mende (de février à décembre)
Centre Médico Social de Langogne (de mars à novembre)

Personnes responsables de l'action :

Julien BOUILLIE – Directeur d'Agence
Suzy MADELAINE – Responsable du Service Forêt
Monique FOISSAC – Secrétaire

Public concerné

Bénéficiaires du rSa ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'un chantier d'insertion
- Évaluer l'adaptation et les capacités de la personne mise en situation de travail
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- L'action est organisée sous la forme de 2 chantiers d'insertion ayant pour support l'entretien de l'espace rural, l'un sur le territoire de Mende, l'autre sur celui de Langogne
- Un contrat de travail est proposé aux personnes retenues sur le chantier
- Une formation et un accompagnement socio-professionnel sont prévus dans le cadre du chantier

Durée de l'action

Entrée et sortie permanente selon les postes disponibles

Accès à l'emploi en Chantier d'insertion "Maraichage Biologique"

JARDIN DE COCAGNE - LOZERE

Coordonnées : Jardin de Cocagne - Lozère

Villa St Cloud
Route du Cros
48200 CHANAC
☎ : 04 66 31 36 47 - 09.67.32.36.47
jardincocagne48@gmail.com

Lieu de permanence :

Hameau de Palhlerets - 48100 PALHERS

Zone d'intervention :

Centre Médico - Social de Mende
Centre Médico – Social de Marvejols

Personnes responsables de l'action :

Marion THIBAUT – Présidente
Laurence NOUVEAU - Directrice

Public concerné

Bénéficiaires du rSa ou demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Objectifs

- Proposer une expérience professionnelle dans le cadre d'un chantier d'insertion
- Évaluer l'adaptation et les capacités de la personne mise en situation de travail
- Rechercher une solution d'emploi pérenne

Mise en œuvre

- Chantier d'insertion ayant pour support d'activités la production et la vente de légumes biologiques
- Un contrat de travail est proposé aux personnes retenues sur le chantier
- Une formation et un accompagnement socio-professionnel sont prévus dans le cadre du chantier

Durée de l'action

Entrée et sortie permanente selon les postes disponibles

Actions d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise

Accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise

AIRDIE

Coordonnées : AIRDIE (Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Économique)

5, Place Urbain V
48000 Mende
☎ : 04.66.32.98.54 – 06.07.53.36.80
contact48@airdie.org
lhugon@airdie.org;

Lieux d'accueil et de permanence :

Accueil physique et téléphonique sur Mende le lundi toute la journée et tous les matins du mardi au vendredi

Permanences :

- à Florac tous les vendredis au Comité Bassin Emploi,
- à Ste Croix Vallée Française le premier mardi du mois au local de Quoi de 9,
- à Langogne le 3ème jeudi du mois au Centre Médico-social,

Intervention à domicile ou sur le lieu de l'entreprise suivant les besoins des porteurs de projet.

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Patrick JACQUOT – Président
Laëtitia LEONARD-GREBOT – Directrice
Lucie HUGON – Chargée d'Étude Lozère

Public concerné

Bénéficiaires du rSa ayant un projet de création d'activité.

Toutes personnes inscrites en tant que demandeur d'emploi et n'ayant pas accès directement à un crédit bancaire pour la création de son entreprise, pour le volet financement.

Objectifs

- **Expertise conseil** : Dans un premier temps, l'objectif est d'identifier avec la personne si l'activité envisagée est viable ou non
- **Accompagnement à la création** : Lorsque l'adéquation projet/porteur de projet est validé, l'AIRDIE accompagne la personne dans la création de sa structure : analyse technico-économique, aide à la constitution des dossiers administratifs
- **Suivi post-création** : Après création, le suivi est maintenu jusqu'à la sortie du dispositif rSa afin d'accompagner le créateur dans la gestion de son entreprise
- **Financement** : L'AIRDIE peut mobiliser des crédits professionnels ou de garanties lorsque le secteur bancaire traditionnel ne peut pas intervenir directement auprès du porteur de projet

Mise en œuvre

- Accueil individuel sur rendez-vous
- Visite sur le site de l'entreprise si nécessaire

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Évaluation et accompagnement de projets artistiques et d'artisanat d'art Ateliers de PAO et DAO et création d'outils de communication Internet

CRIMAGE

Coordonnées : CRIMAGE (Centre Régional d'Initiation aux Métiers des Arts Graphiques et de l'Édition)

2, place Paul Comte – 48400 FLORAC

9, rue Émile Jamais - 30900 NIMES

☎ : à Florac : 04.66.44.79.81 et fax 8

☎ : à Nîmes : 04.66.76. 02.01

arthoteque-sud@tele2.fr

crimage48@orange.fr

Lieux de permanence :

Florac : 2, place Paul Comte

Mende : permanence mensuelle sur rendez vous (3ème vendredi du mois à Fontanilles)

Zone d'intervention :

Tout le département pour les évaluations et les Cévennes Lozérienne pour les ateliers de PAO et DAO Internet

Personnes responsables de l'action :

Serge DE ALBERTIS – Directeur

Nathalie DUFIX – Chargée accueil et administration

Public concerné

Bénéficiaires du rSa ayant un projet ou une activité artistique ou d'artisanat d'art.

Objectifs

- Acquérir des compétences en PAO/DAO
- Mobiliser les personnes dans le cadre d'un projet artistique
- Évaluer la viabilité de projets artistique ou d'artisanat d'art
- Accompagner des projets artistiques ou d'artisanat d'art (conseil, orientation, recherche de contact, création d'un réseau)

Mise en œuvre

- Accueil individuel

- Ateliers PAO et DAO (conseils, pratique et mise en œuvre)

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accompagnement à la création d'entreprise

MINE DE TALENTS

Coordonnées : Mine de Talents

PIST OASIS 2 – Bât J – 131 Impasse des Palmiers

30319 ALES CEDEX

☎ : 04.66.56.51.26 / 📠 : 04.66.56.53.85

☎ : à Florac : 04.66.44.79.81

contact@minedetalents.fr

minedetalents48@orange.fr

Lieux de permanence :

Florac : 2 place Paul Comte

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Sylvie CATELAN - Gérante

Public concerné

Bénéficiaires du rSa et demandeurs d'emploi ayant un projet d'activité économique et désirant le tester en grandeur réelle afin d'en vérifier la viabilité.

Objectifs

- Permettre à des porteurs de projets économiques de tester la viabilité de leur projet, dans le cadre du statut d'entrepreneur salarié
- Durant la phase de test de l'activité économique, le créateur peut préciser son projet, l'évaluer, se former à la gouvernance d'entreprise et s'inscrire dans une dynamique collective. Il définit le statut le plus adapté à ses besoins

Mise en œuvre

- Accueil des porteurs de projets
- Évaluation de la pertinence des projets et de la capacité à créer et à entreprendre
- Accompagnement dans la réalisation des objectifs

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Accompagnement agricole

Fédération des CMSA du Languedoc

Coordonnées : CMSA (Fédération des Caisses de Mutualité Sociale Agricole)

10, Cité des Carmes -
48007 MENDE Cedex
☎ : 04.66.49.79.20 / 📠 : 04.66.49.79.59

Lieux de permanence :

Les travailleurs sociaux de la MSA assurent un accueil à Saint Chély d'Apcher, Marvejols, Langogne, Florac et Mende.

Zone d'intervention :

Département de le Lozère

Personne responsable de l'action :

Patricia SAVOIE - Responsable des assistantes sociales MSA

Public concerné

Bénéficiaires du rSa, exploitants agricoles confrontés notamment aux problématiques suivantes :

- non respect des normes de production, risques sanitaires élevés, difficultés à gérer les démarches administratives liées à leur exploitation
- problèmes de santé ayant des répercussions sur l'organisation du travail
- recherche d'activité complémentaire
- cessation d'activité ...

Objectifs

Amélioration de la situation socio-économique de l'exploitant agricole.

Mise en œuvre

- Réalisation d'un diagnostic socio-économique de l'exploitation
- Accompagnement individuel de l'exploitant autour des thématiques suivants :
 - Problèmes sanitaires
 - Difficulté à gérer ces demandes administratives
 - Problèmes de santé
 - Cessation d'activité ou recherche d'activité complémentaire
- Accompagnement collectif de type immobilisation, pré-formation.....

Durée de l'action

1 an renouvelable

Action d'accompagnement et de sensibilisation à la santé

Permanence et espaces de parole en addictologie

ANPAA 48

Coordonnées : ANPAA 48 (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie)

12 rue du faubourg la Vabre
48 000 MENDE
☎ : 04.66.65.20.50 / 📠 : 04.66.65.91.61
anpaa48@anpaa.asso.fr

Lieux de permanence :

Marvejols : permanence sociale tous les mardis après midi sur rendez vous à la maison des services publics

Référente : Catherine SUDRE, travailleur social

Langogne : permanence tous les lundis après midi sur rendez vous à l'hôpital local

Référente : Florian ARNAL, travailleur social

Florac : permanence tous les jeudis après midi sur rendez vous et un jeudi par mois la journée complète à la maison communale de Jeanne

Référente : Florian ARNAL, travailleur social

St Chély : permanence tous les jeudis après midi sur rendez vous et groupe de parole de 17h à 18h co-animé par l'assistante sociale et le psychologue à la mairie

Référente : Catherine SUDRE, travailleur social

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personnes responsables de l'action :

Virginie RANC – Directrice Départementale
Florian ARNAL pour les secteurs de Florac et Langogne
Catherine SUDRE pour les secteurs de St Chély et Marvejols

Public concerné

Les professionnels du secteur social.
Les personnes en difficulté souffrant de dépendance (alcool, drogues, tabac).

Objectifs

- Permettre à l'ensemble de la population lozérienne et notamment aux personnes les plus démunies, d'accéder aux soins et de bénéficier d'un accueil, à proximité de leur domicile, pour engager une démarche de soins
- Développer un accueil sur l'ensemble du département
- Développer des partenariats locaux et contribuer à une meilleure prise en charge des personnes dépendantes, par le soutien et le conseil aux équipes de travailleurs sociaux du département

Mise en œuvre

- Accompagnement individuel et groupes de parole
- Soutien aux professionnels

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Actions d'accompagnement à la mobilité



Dispositif d'aide à la mobilité professionnelle

ALOES

Coordonnées : ALOES

(Association Lozérienne Emploi Solidarité)

1, bd Théophile Roussel - 48000 MENDE Cedex

☎ : 04 66.65.26.66 / 📠 : 04.66.65.38.05

aloes.esl@wanadoo.fr

QUOI DE 9

2, place Paul Comte – 48400 Florac

☎ : 04.66.45.17.17

quoi.de.9@wanadoo.fr

Zone d'intervention :

Pour le Nord – Ouest du département : ALOES

Pour le Sud du département : Quoi de 9

Personnes responsables de l'action :

Camille DEVRESSE – Responsable mobilité à ALOES

Mélanie FROIDEVAUX – Responsable mobilité à QUOI de 9 ?

Public concerné

Tout public ayant un problème de mobilité qui freine l'accès ou le maintien dans l'emploi et la formation, du fait de l'absence de moyen de locomotion adapté.

Objectif

Lever les freins à la mobilité pour favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi ou la formation.

Mise en œuvre

Sur simple appel téléphonique aux associations, la demande de l'utilisateur sera évaluée au regard de l'offre présente sur le territoire. Une réponse adaptée sera ensuite proposée.

Durée de l'action

En entrée et sortie permanente

Section mécanique auto

Section Mécanique auto de la Lozère Lycée Technique Émile Peytavin

Coordonnées : Section Mécanique Auto

Lycée Technique Émile Peytavin

Avenue du 11 novembre

48001 MENDE Cedex

☎ : 04.66.49.43.57 - 📠 : 04.66.49.39.69

Secrétariat : M. Jacques LAURET - jacques.lauret@ac-montpellier.fr

Lieux d'intervention :

Lycée Émile Peytavin

Avenue du 11 novembre

48000 MENDE

Zone d'intervention :

Centre Médico-Social de Mende

Personne responsable de l'action :

Jacques LAURET – Responsable de la section mécanique auto

Public concerné

L'action s'adresse à des personnes ayant besoin de réparer leur véhicule, nécessaire à leur projet d'insertion.

Sont éligibles à cette action :

- les bénéficiaires du rSa socle
- les bénéficiaires du rSa activité ayant disposé du rSa socle au cours des six derniers mois
- les jeunes accompagnés par la Mission Locale Lozère.

Objectifs

Cette action a pour objet :

- d'expertiser des véhicules automobiles avant d'envisager des réparations
- de proposer les réparations de ces véhicules par les étudiants du lycée technique lorsque cela est possible.

Mise en œuvre

- Les demandes d'expertises ou de réparations sont instruites par les référents rSa ou les conseillers de la Mission Locale. Un dossier « formulaire unique de demande d'aide financière » doit être rempli ainsi qu'une fiche d'orientation "Atelier mécanique auto". (cf. *annexe*)

- La mission insertion est chargée de valider la démarche puis d'informer le bénéficiaire et la section mécanique auto, de sa décision.

- L'expertise du véhicule et sa réparation sont réalisées par des étudiants du lycée technique Peytavin sous le contrôle de leur professeur. Le lycée technique ne propose pas de véhicule de courtoisie et ne se déplace pas pour récupérer les véhicules

- Cette action est co-financée dans le cadre des aides financières individuelles (AFI) du Conseil général, de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE), ou du FAJED accordées aux bénéficiaires du rSa, ou rSa jeunes de moins de 26 ans. Toutefois les usagers peuvent être sollicités pour payer tout ou partie des heures de travail réalisées sur leur véhicule.

Durée de l'action

Cette prestation n'est réalisable que sur l'année scolaire, hors des périodes de vacances scolaires et d'examen.

Le référent du bénéficiaire devra vérifier par téléphone auprès de la Section Mécanique Auto (04.66.49.43.57) si cette dernière peut recevoir ou non les véhicules au moment de la demande.

Atelier mécanique auto/moto

Section Mécanique auto de la Lozère Ensemble Scolaire Saint Pierre - Saint Paul

Coordonnées : Section Mécanique Auto

L'Ensemble Scolaire Saint Pierre - Saint Paul
1 rue du Collège
48300 Langogne
☎ : 04.66.69.23.40
enseignement_privé_langogne@voila.fr

Lieux d'intervention :

L'Ensemble Scolaire Saint Pierre - Saint Paul
1 rue du Collège – 48300 Langogne

Zone d'intervention :

Centre Médico-Social de Langogne

Personnes responsables de l'action :

Jean-Marie BONHOMME – Directeur de l'établissement scolaire

Public concerné

L'action s'adresse à des personnes ayant besoin de réparer leur véhicule, (voiture/moto) nécessaire à leur projet d'insertion.

Sont éligibles à cette action :

- les bénéficiaires du rSa socle,
- les bénéficiaires du rSa activité ayant disposé du rSa socle au cours des six derniers mois,
- les jeunes accompagnés par la Mission Locale Lozère.

Objectifs

Cette action a pour objet :

- d'expertiser des véhicules automobiles et les motos avant d'envisager des réparations,
- de proposer les réparations de ces véhicules par les étudiants du lycée technique lorsque cela est possible.

Mise en œuvre

- Les demandes d'expertises ou de réparations sont instruites par les référents rSa ou les conseillers de la Mission Locale. Un dossier « formulaire unique de demande d'aide financière » doit être rempli ainsi qu'une fiche d'orientation " Atelier mécanique auto" . (cf. *annexe*)
- La mission insertion est chargée de valider la démarche puis d'informer le bénéficiaire et la Section Mécanique Auto, de sa décision.
- L'expertise du véhicule et sa réparation sont réalisées par des étudiants de l'Ensemble scolaire Saint Pierre - Saint Paul sous le contrôle de leur professeur. Le lycée technique ne propose pas de véhicule de courtoisie et ne se déplace pas pour récupérer les véhicules
- Cette action est co-financée dans le cadre des aides financières individuelles (AFI) du Conseil général ou de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE), ou du FAJED accordées aux bénéficiaires du rSa, ou rSa jeunes de moins de 26 ans. Toutefois les usagers peuvent être sollicités pour payer tout ou partie des heures de travail réalisées sur leur véhicule.

Durée de l'action

Cette prestation n'est réalisable que sur l'année scolaire, hors des périodes de vacances scolaires et d'examen.

Le référent du bénéficiaire devra vérifier par téléphone auprès de la Section Mécanique Auto (04.66.69.23.40) si cette dernière peut recevoir ou non les véhicules au moment de la demande.

Les aides financières

Aides financières individuelles – AFI

Cette aide est financée par le Département de la Lozère, au titre du Programme Départemental d'Insertion, afin de favoriser la mise œuvre de toute ou partie des actions prévues dans les Contrats d'Engagements Réciproques des bénéficiaires du rSa.

Public concerné

Elle est attribuée aux bénéficiaires du rSa « socle » ou disposant d'un Contrat Unique d'Insertion en fonction de leurs besoins tels qu'appréciés par le référent chargé de leur accompagnement.

Objectifs

L'AFI a pour objet d'apporter un financement au bénéficiaire dans le cas où celui-ci n'est pas en mesure d'auto-financer son projet et qu'il n'existe aucun dispositif financier prévu dans le cadre du droit commun : bourses nationales, formations région, aides à la création d'activité, aides à la reprise d'activité des femmes, ...

Les aides financières interviennent pour soutenir des actions relatives à :

- l'accès aux soins
- la formation professionnelle et l'insertion professionnelle
- la mobilité : permis de conduire, acquisition d'un véhicule auprès d'un distributeur professionnel,
- la garde d'enfant(s)...

Les aides financières individualisées ne peuvent pas être attribuées pour tout ou partie du règlement de charges relevant de la vie quotidienne, à l'exclusion de l'assurance du véhicule lorsque celui-ci concourt au projet d'insertion professionnelle. De même, pour le permis de conduire, l'acquisition d'un véhicule ou le règlement de frais de réparation, l'aide est attribuée dans le cadre d'un projet de formation ou d'emploi. Par ailleurs, l'aide au permis de conduire intervient seulement après l'obtention du code de la route.

Mise en œuvre

➤ **Les dossiers AFI sont instruits par le référent du bénéficiaire du rSa et font l'objet d'une décision de la mission insertion du Conseil général pour les personnes disposant d'un Contrat d'engagements Réciproques.**

La demande est appréciée au regard de l'évaluation (ressources, charges, situation familiale) de la situation de la personne réalisée par le référent ainsi que tous les éléments permettant de justifier la demande d'aide : devis, évaluation kilométrique des déplacements, programme de la formation demandée, refus de financement d'autres institutions...

➤ **Le paiement de l'aide, réalisé par la mission insertion du Conseil général, peut se faire directement auprès d'un prestataire ou du bénéficiaire sur production de justificatifs.**

Conditions d'attribution

L'AFI est subsidiaire aux aides de droits communs accordées par le Pôle Emploi, la Région, la Caisse Commune de Sécurité Sociale, la MSA, l'APRE... Elle peut, à titre exceptionnel, venir en complément de l'APRE.

Cette aide est plafonnée à 762 € par foyer, pour une durée de 12 mois. Elle peut être allouée en un ou plusieurs versements.

Toutes les demandes doivent être déposées avant que les dépenses soient engagées. Aucun paiement ne pourra être réalisé sans justificatif.

Cette aide est financée par le Département de la Lozère, au titre du Programme Départemental d'Insertion, afin de favoriser la mise œuvre de toute ou partie des actions prévues dans les Contrats d'Engagements Réciproques des bénéficiaires du rSa.

Aide personnalisée au retour à l'emploi – APRE

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de Solidarité active (rSa) et reformant les politiques d'insertion institue une «aide personnalisée au retour à l'emploi» (APRE). Cette aide est financée par l'État, via le Fonds National des Solidarités Actives (FNSA), afin de prendre en charge les coûts liés à la reprise d'une activité.

Public concerné

Elle est attribuée aux bénéficiaires du rSa relevant de l'obligation d'insertion de l'article L. 262-28 du code de l'action sociale et des familles (CASF) en fonction de leurs besoins tels qu'appréciés par le référent chargé de leur accompagnement.

Objectifs

L'APRE a pour objet, aux termes de la loi, de prendre en charge tout ou partie des coûts exposés par l'intéressé **lorsqu'il débute ou reprend une activité professionnelle que ce soit sous forme d'un emploi, du suivi d'une formation ou de la création d'une entreprise**. Il s'agit en particulier de dépenses exposées en matière de transport, d'habillement, de logement, d'accueil des jeunes enfants, d'obtention d'un diplôme, licence, certification ou autorisation qu'implique une activité professionnelle.

Mise en œuvre

➔ **Les dossiers APRE sont instruits par le référent du bénéficiaire du rSa et font l'objet d'une décision du directeur du Pôle Emploi pour les personnes en PPAE, ou de la mission insertion du Conseil général pour les personnes disposant d'un Contrat d'engagements Réciproques.**

La demande est appréciée au regard de l'évaluation (ressources, charges, situation familiale) de la situation de la personne réalisée par le référent ainsi que tous les éléments permettant de justifier la demande d'aide : devis, évaluation kilométrique des déplacements, programme de la formation demandée, refus de financement d'autres institutions...

➔ **Le paiement de l'aide, réalisé par la mission insertion du Département**, peut se faire directement auprès d'un prestataire ou du bénéficiaire sur production des documents listés dans le tableau joint ci-après.

Conditions d'attribution

L'APRE est subsidiaire aux aides de droits communs accordées par le Pôle Emploi, la Région, la Caisse Commune de Sécurité Sociale, la MSA, ...

Elle est différenciée selon les types de reprise d'activité et l'évaluation des besoins transmis par le référent :

- Pour une démarche d'accès à l'emploi sous forme d'entretien ou de passage de concours, le bénéficiaire peut prétendre à une aide maximum de 300 € par demande,
- Pour la reprise d'un emploi d'une durée inférieure à trois mois, l'aide sera limitée à 300 €. De même si le bénéficiaire ne peut produire qu'une promesse d'embauche, il ne pourra pas dépasser ce seuil quelque soit le type de contrat. Toutefois, si le contrat peut être transmis, le bénéficiaire pourra solliciter des aides complémentaires.
- Pour la reprise d'un emploi de plus de trois mois ou la création ou reprise d'une activité et sur présentation d'un contrat de travail ou d'une déclaration d'activité, le bénéficiaire pourra solliciter l'ensemble des aides décrites dans le tableau joint à leur montant maximum.
- Dans le cadre d'une formation, de l'obtention d'un diplôme, d'une licence, certification ou autorisation, le bénéficiaire pourra prétendre à un financement pour la prise en charge de sa formation pour un montant maximum de 1 500 €. Cette aide ne pourra intervenir qu'en complément d'un autre financement public ou para-public. Toutefois les autres formes d'aides seront plafonnées à 300 €.

Toutes les demandes doivent être déposées avant que les dépenses soient engagées. Aucun paiement ne pourra être réalisé sans justificatif.

Le montant maximum des aides APRE cumulable par bénéficiaire est de 3 000 € par période de 12 mois. Ce plafond pourra toutefois être dépassé, de manière exceptionnelle, sur décision expresse des membres du comité de suivi de l'APRE (Conseil général, État, Pôle Emploi).

Nature de l'aide	Subsidiarité avec d'autres aides	Objet de l'aide	Montant maximum	Durée maximum
Aide aux déplacements	Pôle emploi AGEFIPH MLL	Aide intervenant pour tout déplacement destiné à une «reprise d'activité professionnelle», sans condition de distance et sur justificatifs produits par le bénéficiaire. Prise en charge de la distance, lieu d'habitation, lieu de travail, 2 fois par jour, 5 jours par semaine hors exceptions à justifier. Le remboursement intervient à hauteur de 0,30€ du km.	600 € pour 3 mois	3 mois renouvelable 1 fois soit 6 maximum dans la limite du montant max de 1200€
Aide au permis de conduire	AGEFIPH MLL	Passage du permis de conduire, apprécié comme nécessaire à une «reprise d'activité professionnelle». 2 devis sont à produire par le bénéficiaire. Une distinction sera opérée entre l'aide au passage du code et l'épreuve de conduite.	Code : 200 € Conduite : 30h maximum à 80% du coût	Aide non renouvelable
Aide au déménagement	Pôle emploi AGEFIPH MLL	Déménagement pour une «reprise d'activité professionnelle». La nécessité du déménagement doit être attestée. 2 devis sont à produire par le bénéficiaire. La location d'un véhicule est acceptée. Paiement du prestataire sur devis ou remboursement sur facture acquittée par le bénéficiaire.	500 €	Aide non renouvelable
Frais de double résidence	Pôle emploi	Aide à la double résidence nécessitée par une «reprise d'activité professionnelle» Justificatif à produire : quittance(s) de loyer ou facture(s) d'hôtel.	400 €/mois	3 mois renouvelable 1 fois soit 6 mois maximum dans la limite du montant max de 2000€
Aide au paiement de l'assurance auto, moto et cyclomoteur	Non	Aide au paiement de l'assurance auto-moto dans le cadre d'une «reprise d'activité professionnelle» Paiement du prestataire sur devis ou remboursement sur facture acquittée par le bénéficiaire.	250 € pour 3 mois	3 mois renouvelable 1 fois soit 6 mois max dans la limite du montant max de 500€
Aide à l'acquisition d'un véhicule	Non	Aide à l'acquisition d'un véhicule, nécessité par une «reprise d'activité professionnelle» L'achat devra se faire auprès d'un professionnel. La validité du contrôle technique sera à prouver. Paiement du prestataire sur devis ou remboursement sur facture acquittée par le bénéficiaire.	Automobile : 1000 € Vélototeur : 750 € Bicyclette : 200 €	Aide non renouvelable
Aide aux réparations	Non	Remise en état d'un véhicule nécessité par une «reprise d'activité professionnelle» Paiement du prestataire sur devis ou remboursement sur facture acquittée par le bénéficiaire	70% de la facture, limité à : 800 € par voiture 200 € par 2 roues motorisé 80 € par bicyclette	renouvelable 1 fois dans la limite du montant max
Aide aux créateurs d'activités	Non	Aide de 1 500 € pour la création d'une entreprise, accompagnée par un organisme labellisé par l'État dans le cadre de NACRE ou conventionné par le Conseil général au titre du PDI Paiement du prestataire sur devis ou remboursement sur facture acquittée par le bénéficiaire.	750 € à la création 750 € à la consolidation	Aide non renouvelable montant max de 1500€
Garde d'enfant(s)	CAF Pôle emploi	Aide à tout type de garde d'enfant(s), quelque soit l'âge ou les modalités Paiement du prestataire sur devis ou remboursement sur facture acquittée par le bénéficiaire.	250 €/mois	3 mois renouvelable 1 fois soit 6 mois au maximum
Frais liés au suivi d'une formation	Conseil régional Pôle emploi Etat AGEFIPH OPCA	Prise en charge en complément d'un autre financeur, notamment des droits d'inscription, de participation personnelle, d'acquisition de matériel ou d'outillage nécessaires au suivi d'une formation. Paiement du prestataire sur devis ou remboursement sur facture acquittée par le bénéficiaire.	1500 € L'aide ne peut intervenir qu'en complément d'un autre financement public ou para public	

Nature de l'aide	Subsidiarité avec d'autres aides	Objet de l'aide	Montant maximum	Durée maximum
Aide immédiate	Non	Aide destinée à permettre une « reprise d'emploi » L'objet de l'aide est apprécié par le prescripteur. Elle peut concerner tout type de frais raisonnables, que le référent estime indispensables.	150 €	Non renouvelable
Aides diverses	Non	Aide destinée à permettre une « reprise d'emploi » ; l'objet de l'aide est apprécié par le prescripteur. Elle peut concerner tout type de frais raisonnables, que le référent estime indispensables.	150 €	Non renouvelable
<p>NB : Le montant maximum des aides APRE cumulable par bénéficiaire est de 3 000 € par période de 12 mois. Ce plafond pourra toutefois être dépassé, de manière exceptionnelle, sur décision expresse des membres du comité de suivi de l'APRE (Conseil général, État, Pôle Emploi)</p>				

III . Les dispositifs d'accueil, d'orientation et de formation

Accueil, Information, Orientation

Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère

Coordonnées : Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale de la Lozère

MDECS - 5, place Urbain V
48000 MENDE
Tél : 04 66 65 60 73
Port : 06 38 81 54 92
Fax : 04 66 65 60 71

Personne responsable de l'action : Frédéric DUMORTIER – Coordinateur Départemental

Marvejols

Place Daurade
48100 Marvejols
Tél : 04 66 44 03 78
fax : 04 66 31 52 81
mmp-emploimarvejols@orange.fr
Adresse IP fixe : 80.13.40.63

Communauté de communes des Hautes Terres

48310 Fournels
Tél : 04 66 31 67 97
a.r.c.a.f@wanadoo.fr
Adresse IP fixe : 80.13.41.27

Commune de St Chely

Rue de l'ancien Hopital
48200 St Chély d'Apcher
Tél : 04 66 32 71 41
cmmsaintchely@wanadoo.fr
IP FIXE : 80.13.59.85

Communauté de commune du Causse du Masegros

48500 Le Masegros
Tél : 04 66 31 09 55
mdemasegros@orange.fr
IP fixe : 217.128.49.172

Communauté de commune Haut Allier

quart Pontet - 48300 Langogne
Tél : 04 66 46 80 75
maisonemploi.langogne@orange.fr
IP FIXE : 80.13.214.152

Communauté de communes de Villefort

Rue de l'église. 48800 Villefort
Tél : 04 66 46 69 85
communaute.villefort@wanadoo.fr
Adresse IP fixe : 80.13.41.245

Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère

48220 Le Pont de Montvert
tel: 04 34 09 06 14
mamartinez@cyber-base.org
dcamille@cyber-base.org
Adresse IP fixe : 80.13.42.25

Communauté de communes du pays de Florac et du Haut Tarn

Place Paul Comte
48400 Florac
Tél/fax : 04 66 47 48 82
mde-florac@orange.fr
Adresse IP fixe : 80.13.42.112

Communauté de communes de la Vallée de la Jonte

Rue Apiès
48 150 MEYRUEIS
Tél : 04 66 31 25 92
valleedelajonte@mdecs48.fr

Public concerné

Tout public

Objectifs

- Apporter aux usagers des réponses de proximité en lien avec les services publics de l'emploi et de la cohésion sociale
- Réaliser des passerelles entre acteurs économiques et administrations compétentes

Mise en œuvre

- Accueil et orientation
- Mise en relation des usagers avec les administrations compétentes grâce à des outils multimédias (internet et visioconférence)
- Accueil de permanences d'organismes départementaux et régionaux.

Durée de l'action

Entrée permanente

Accueil, Information, Orientation et Accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation

Mission Locale Lozère

Coordonnées : Mission Locale Lozère

1, rue du Faubourg Montbel
48000 MENDE
☎ : 04.66.65.15.59 / 📠 : 04.66.66.60.71
accueil@mli48.com

Lieux de permanence :

Mende (siège) : Lundi au vendredi 8h -12h et 13h30 -17h30 (journée continue le mercredi)
Marvejols : Les jeudis de 9h à 12h – Maison des jeunes
St Chély : Les vendredis de 9h à 12h – Centre Socio-culturel
Langogne : Les mercredis de 9h à 12h – Mairie
Florac : Les mardis de 9h à 12h – Maison de Jeanne
Aumont : Les 2èmes jeudis de 13h30 à 15h – Mairie
La Canourgue : les 1^{ers} jeudis de 13h30 à 15h – Mairie
Grandrieu : Les 3èmes mercredis de 13h30 à 15h – Mairie
Meyrueis : Les 2èmes mardis de 13h30 à 15h – Mairie
Pont de Montvert : Les 4èmes mardis de 13h30 à 15h – Mairie

Zone d'intervention :

Département de la Lozère

Personne responsable de l'action :

François MAGDINIER – Directeur

Public concerné

Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus

Objectifs

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Mise en œuvre

- Accompagnement contractualisé en fonction des besoins du jeune
- Espace Jeunes : recueil des offres emploi, mise en relation, suivi des offres
- Espace multimédias : consultation offres emploi, formations, informations diverses ...
- Point Information Jeunesse
- Prescriptions de formations
- Ateliers thématiques : TRE, Petits déjeuners emploi..
- Aides financières pour soutenir les parcours d'insertion

Durée de l'action

Entrée permanente

La Région Languedoc Roussillon

Coordonnées : Hôtel de Région

201 avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 02

Tél. : +33 (0) 4.67.22.80.00

N° vert dédié à la formation professionnelle : 0 800 00 70 70

Maison de la Région à Mende : 04.66.42.85.09

Pour s'informer : www.laregion-seformer.fr

Public concerné

La région met en œuvre une offre régionale de formation afin de permettre à un public varié de s'insérer durablement sur le marché du travail et d'évoluer professionnellement.

L'offre de formation

Selon, les besoins et la situation de la personne, elle peut accéder à des programmes divers :

– **Le Programme d'Action Préparatoire à l'Insertion, pré-qualification : A.P.I**

Le Programme d'Action Préparatoire à l'Insertion, pré-qualification propose des formations en alternance à destination des publics demandeurs d'emploi jeunes et adultes...

– **Le Programme Régional Qualifiant : P.R.Q**

Le Programme Régional Qualifiant propose des formations en alternance visant à favoriser l'insertion professionnelle durable des publics demandeurs d'emploi...

– **L'apprentissage: Un "passeport" pour la qualification et l'emploi**

L'apprentissage est un véritable parcours initiatique qui permet aux jeunes de construire une voie de qualification de qualité et d'insertion professionnelle.

– **Les formations sanitaires et sociales**

– **Le Programme Expérimental Recherche et Innovation : E.R.I**

Le programme expérimental recherche et innovation propose des formations « à vocation expérimentale »...

– **Le Programme d'Accompagnement à la Création et à la Transmission d'Entreprises :**

Le PACTE vise à apporter un soutien aux porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise

– **Formation des salariés : P.E.F.A**

– **Les aides individuelles à la formation**

Mise en œuvre

La Région a organisé un réseau de structures prescripteurs spécialisées dans les domaines de l'information et de l'orientation des usagers afin de les aider à élaborer un projet professionnel et si celui-ci passe par une formation, par la recherche d'une formation. En Lozère, les prescripteurs des actions de formation sont, selon les publics, le Pôle emploi, la Mission Locale Lozère, Cap Emploi (AIPPH 48), le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF) et la mission insertion du Conseil général.

IV. Les outils de liaison mis en œuvre dans le cadre du PDI

1. La fiche d'orientation « accompagnement » (cf. document ci-après)

Elle est transmise par la Mission Insertion à l'opérateur pour le mandater comme accompagnateur d'un bénéficiaire du rSa dans le cadre de son contrat d'engagements réciproques.

Elle indique les coordonnées de la personne, la période du contrat d'engagements réciproques et le motif de l'orientation.

A réception de ce document, l'opérateur doit inviter la personne à contacter sa structure afin de mettre en œuvre l'accompagnement prévu dans le cadre du contrat **d'engagements réciproques**.

En cas de non présentation du bénéficiaire, après deux convocations écrites, l'opérateur doit avertir par retour de cette fiche la Mission Insertion et le référent de la personne afin de mettre en place les mesures adéquates : examen de la situation en équipe pluridisciplinaire, redéfinition du contrat d'engagements réciproques si nécessaire.

2. La fiche bilan « accompagnement » (cf. document ci-après)

Un mois avant l'échéance du contrat d'engagements réciproques ou à l'issue de la démarche d'accompagnement, si elle intervient avant la fin du contrat **d'engagements réciproques**, **l'opérateur doit réaliser un bilan de l'accompagnement**. Ce bilan doit être rédigé en concertation avec le bénéficiaire et la fiche doit être signée par la personne.

Ce document est ensuite transmis en double exemplaire au référent du contrat **d'engagements réciproques**, il permet de renouveler le contrat et de proposer une nouvelle étape dans le parcours de la personne à partir d'éléments objectivés.

Si la situation de la personne nécessite un nouvel accompagnement par la structure, une nouvelle fiche de liaison sera transmise après validation du renouvellement du contrat.

3. Les fiches d'orientation vers les ateliers mécaniques auto (cf. document ci-après)

Ces fiches d'orientation sont à compléter par le demandeur et le référent. Elles doivent être adressées à la Mission insertion avec la demande d'aide financière.

4. La fiche d'orientation vers un chantier d'insertion (cf. document ci-après)

Elle est complétée avec le demandeur par :

- **les prescripteurs** : Pôle emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Conseil général
- **les orienteurs** : Associations d'insertion

Les orienteurs donnent au candidat la fiche complétée en partie.

Le candidat doit rencontrer un prescripteur pour finir de remplir ce document. Enfin, les prescripteurs transmettent cette fiche au chantier concerné pour proposer le candidat et expliquer le sens de l'orientation vers un chantier d'insertion.

Les situations sont évoquées lors de rencontres de prescripteurs en amont du recrutement.

La fiche d'orientation est valable 6 mois.

Une fois que la situation est vue lors d'un recrutement, la fiche devient caduque. Le référent devra à nouveau la compléter si besoin.

FICHE D'ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT NOM DE LA STRUCTURE

NOM - Prénom du bénéficiaire :		Date :
<input type="checkbox"/> Personne seule sans enfant	<input type="checkbox"/> Personne seule avec enfant(s) à charge	
<input type="checkbox"/> Couple sans enfant	<input type="checkbox"/> Couple avec enfant(s) à charge	
N° allocataire rSa :	Date d'ouverture des droits :	
NOM - Prénom du bénéficiaire (si différent) :		
Adresse :		
Téléphone*:		
Date de naissance* :	Organisme instructeur rSa :	
Contrat d'engagements réciproques :	<input type="checkbox"/> Conseil général – Service du Lien Social	
Rang du contrat :	<input type="checkbox"/> MSA	
Référent :		
Difficultés liées au logement : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui Si oui, précisez :		
Objectifs de l'orientation* :		
Commentaires éventuels :		

• **Informations relatives au bénéficiaire de l'action**

EN CAS DE NON PRÉSENTATION DU BÉNÉFICIAIRE :
<p>Cette fiche permet à la Mission Insertion du Conseil général de la Lozère de vous orienter une personne dans le cadre de sa démarche d'insertion. Si après deux invitations écrites de cette personne, elle n'a pas rencontré votre structure, vous devez nous en informer en nous renvoyant ce document et en transmettre une copie à son référent.</p>
Dates des convocations :
Motif de la non-présentation, s'il est connu :

**FICHE BILAN D' ACCOMPAGNEMENT
NOM DE LA STRUCTURE**

Cette fiche doit être envoyée, en double exemplaire, un mois avant la fin du contrat d'engagements réciproques au référent du bénéficiaire

NOM - Prénom du bénéficiaire :	
N° allocataire rSa :	Date d'ouverture des droits :
NOM - Prénom du bénéficiaire (si différent) :	
Adresse :	
Téléphone*:	
Contrat d'Engagements Réciproques :	Référent du parcours :
Objectifs de l'orientation :	
Période d'accompagnement :	
Objectifs définis au démarrage de l'accompagnement :	
Situation à l'issue du contrat ou en fin d'accompagnement / Difficultés rencontrées / Perspectives	
Observations éventuelles de l'accompagnateur :	
Observations éventuelles du bénéficiaire :	

Date :

Signature de l'accompagnateur :

Signature du bénéficiaire :

FICHE D'ORIENTATION
Section mécanique auto

Lycée E.Peytavin
Avenue du 11 Novembre - 48000 MENDE
Contact : M. Jacques LAURET - Tél : 04.66.49.43.57 - Mail : jacques.lauret@ac-montpellier.fr

NOM - Prénom du bénéficiaire :	Date :
NOM - Prénom de l'allocataire (si différent) :	
Adresse : Téléphone :	
Référent/ instructeur de la demande : Adresse : Téléphone :	
Objectifs de l'orientation (expertise ou réparation) à détailler :	
Modèle de véhicule :	Numéro d'immatriculation :
Montant maximum des réparations que l'utilisateur peut s'engager à auto-financer :	
Engagement du bénéficiaire : Je soussigné(e) m'engage à prendre rendez-vous avec la section mécanique auto sous un délai d'un mois (hors vacances scolaires) ou de faire état à mon référent, de mon souhait d'abandonner cette démarche. Après ce délai, j'ai bien noté que cette orientation n'est plus valable.	
<i>Signature du bénéficiaire</i>	

AVIS DU CONSEIL GENERAL

- Validation de l'orientation
 Rejet de l'orientation

Date : / /

Signature

SYNTHESE DE L'INTERVENTION

(à transmettre à la mission insertion – insertion@lozere.fr)

☎/✉ : 04.66.49.42.03 / 04.66.49.33.37

La personne s'est présentée : NON OUI **Date :**
Démarches réalisées : Expertise Réparations
Synthèse de l'expertise ou des travaux réalisés :

Montant total(TTC) des travaux : **dont pièces :** **dont main d'œuvre :**
Date de remise du véhicule au bénéficiaire : **Durée d'immobilisation du véhicule :**

AVIS DU CONSEIL GENERAL

Accord pour une prise en charge du CG de € pour les pièces et € pour la plateforme avec participation de l'allocataire auprès du fournisseur de €
 Rejet

Date : / /

Signature

NB : Avant toute intervention sur un véhicule, l'atelier mécanique demandera par écrit à son propriétaire de valider les réparations à effectuer, le devis global des travaux et le montant de sa participation financière. De plus, pour une intervention d'un coût supérieur à 100 € ou si l'achat de pièces est nécessaire, la section mécanique auto sollicitera, par mail ou par fax, la mission insertion du Conseil général pour validation du devis (travaux et pièces).

- 1 - Cette fiche doit être transmise en un exemplaire avec le document « formulaire unique » à la mission insertion du conseil général qui se chargera, après validation de la demande, de le renvoyer au bénéficiaire et à la Plateforme technologique.
- 2 - Cette action est co-financée dans le cadre des aides financières individuelles (AFI), de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (A.P.R.E.) accordées aux bénéficiaires du rSa ou du FAJED. Toutefois les usagers peuvent être sollicités pour payer tout ou partie des heures de travail réalisées sur leur véhicule.

Section mécanique automobile
Lycée Technique Emile Peytavin
Avenue du 11 novembre – 48000 Mende

Contact : M. Jacques LAURET - Tél : 04.66.49.43.57 - Mail : jacques.lauret@ac-montpellier.fr

LISTE DE FOURNITURES*

Suite à l'expertise du véhicule (modèle et référence du véhicule) :

Pour permettre à la section mécanique auto d'assurer la réparation du véhicule de

Mme/Mr _____

les pièces suivantes seront nécessaires :

Fait à Mende, le

(Nom Prénom, signature et cachet du lycée sont obligatoires)

*Ce document permet aux bénéficiaires de l'action "SECTION MECANIQUE AUTO" de se rendre chez un vendeur de pièces auto de Mende afin de se voir établir un devis qui sera ensuite transmis à la mission insertion du Conseil général de la Lozère (insertion@lozere.fr / 04.66.49.33.37) afin d'évaluer la possibilité d'une aide à la prise en charge de ses pièces.

Aucune prise en charge ne pourra être versée sans accord écrit préalable de la mission insertion au demandeur et au fournisseur.

FICHE D'ORIENTATION
Section mécanique auto - moto

Lycée Saint Pierre – Saint Paul
1 rue du collège – 48300 Langogne

Contact : - Tél : 04 66 69 23 40 - Mail : enseignement_privé_langogne@voila.fr

NOM Prénom du bénéficiaire :	Date :
NOM Prénom de l'allocataire (si différent) :	
Adresse : Téléphone :	
Référent/ instructeur de la demande : Adresse : Téléphone :	
Objectifs de l'orientation à détailler :	
Modèle de véhicule :	Numéro d'immatriculation :
Montant maximum des réparations que l'usager peut s'engager à auto-financer :	
Engagement du bénéficiaire : Je soussigné(e) m'engage à prendre rendez-vous avec Le Pôle Mécanique du lycée Saint Pierre – Saint Paul sous un délai d'un mois (hors vacances scolaires) ou de faire état à mon référent, de mon souhait d'abandonner cette démarche. Après ce délai, j'ai bien noté que cette orientation n'est plus valable.	
<i>Signature du bénéficiaire</i>	

AVIS DU CONSEIL GENERAL

Validation de l'orientation

Rejet de l'orientation

Date : / /

Signature

SYNTHESE DE L'INTERVENTION

(à transmettre à la mission insertion – insertion@lozere.fr) -

☎/☎ : 04.66.49.42.03 / 04.66.49.33.37

La personne s'est présentée : NON OUI **Date :**

Démarches réalisées : Expertise Réparations

Synthèse de l'expertise ou des travaux réalisés :

Montant total(TTC) des travaux : **dont pièces :** **dont main d'œuvre :**

Date de remise du véhicule au bénéficiaire : **Durée d'immobilisation du véhicule :**

AVIS DU CONSEIL GENERAL

Accord pour une prise en charge du CG de € pour les pièces et € pour la plateforme avec participation de
l'allocataire auprès du fournisseur de €

Rejet

Date : / /

Signature

NB : Avant toute intervention sur un véhicule, l'atelier mécanique demandera par écrit à son propriétaire de valider les réparations à effectuer, le devis global des travaux et le montant de sa participation financière. De plus, pour une intervention d'un coût supérieur à 100 € ou si l'achat de pièces est nécessaire, la Plateforme Technologique sollicitera, par mail ou par fax, la mission insertion du Conseil général pour validation du devis (travaux et pièces).

- 1 - Cette fiche doit être transmise en un exemplaire avec le document « formulaire unique » à la mission insertion du conseil général qui se chargera, après validation de la demande, de le renvoyer au bénéficiaire et à la Plateforme technologique.
- 2 - Cette action est co-financée dans le cadre des aides financières individuelles (AFI), de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (A.P.R.E.) accordées aux bénéficiaires du rSa ou du FAJED. Toutefois les usagers peuvent être sollicités pour payer tout ou partie des heures de travail réalisées sur leur véhicule.



FICHE REGIONALE ORIENTATION ET PRESCRIPTION

pôle emploi

INFORMATION PREALABLE

Pour le processus d'entrée dans le dispositif IAE, se référer au diagramme en dernière page.

Note : L'orientation n'est pas obligatoire pour l'accueil d'un salarié par une SIAE.

IDENTITE DU CANDIDAT

Mme / M. Nom/ Nom de jeune fille : Prénom :

Né(e) le : A : Pays :

Nationalité : Française , Ressortissant de l'UE , Autre précisé le pays :

Adresse :
..

Commune :

Téléphone fixe : Portable (facultatif) :

E-mail (facultatif):

Inscrit à Pôle Emploi oui non N° inscription : | | | | | | | | NIR | | | | | | | | | | | | | | |
| | |

Si bénéficiaire du RSA : Nom du référent unique :

Téléphone : E-mail :

Renseigner les rubriques suivantes en fonction de votre qualité : Orienteur/ Prescripteur.

1. ORIENTATION

Est qualifié d'orienteur : *Tout représentant d'un organisme non prescripteur, accueillant du public.*
Son rôle : *Mettre en relation les personnes susceptibles de relever de l'IAE avec une SIAE ou demander à un prescripteur habilité la réalisation du diagnostic socioprofessionnel préalable à toute embauche par une SIAE.*
Les critères d'orientation : *La décision d'orientation d'un candidat vers une Structure de l'Insertion par l'Activité Economique doit se faire sur la base de «difficultés sociales et professionnelles particulières» (art. L.5132.1 du code du travail). Ces difficultés ne permettent pas au candidat d'exercer immédiatement une activité (ou de s'y maintenir) dans les conditions ordinaires du marché du travail sur le territoire.*

A remplir par l'orienteur

Nom : Prénom :

Qualité :

Nom de la structure: Téléphone :/...../...../...../.....

E-mail : Adresse :

.....

Date de l'orientation : **Tampon de la structure :**

Signature de l'orienteur

MOTIFS ET OBJECTIFS DE L'ORIENTATION VERS LA SIAE :
(Axes de travail, logique de parcours insertion, attentes, etc.)

2. PRESCRIPTION

Est qualifié de prescripteur : tout professionnel préalablement informé sur le dispositif IAE :

- Les conseillers de Pôle emploi
- Les conseillers Mission Locale ou Cap emploi
- Les intervenants sociaux désignés prescripteurs habilités par le Préfet.

Son rôle : Réaliser un diagnostic socioprofessionnel lors d'un entretien. Cette prescription est un préalable à la délivrance de l'agrément par un conseiller de Pôle emploi ;

Les critères d'orientation : Le diagnostic socioprofessionnel doit porter sur le repérage des difficultés rencontrées par la personne constituant des freins à :

- l'accès au marché du travail dans les conditions ordinaires
- le maintien dans l'emploi dans les conditions ordinaires du marché du travail

Le diagnostic que vous réalisez a **une validité de 6 mois**.

A remplir par le PRESCRIPTEUR

Nom : Prénom :

Qualité :

Nom de la structure:Téléphone :/...../...../...../.....

E-mail : Adresse :

Date de entretien :/...../.....

Tampon de la structure :

MOTIVATION DE LA PRESCRIPTION

Le diagnostic est établi selon l'appréciation d'un ou plusieurs critères suivants :

Situation professionnelle:

- Le niveau de formation ou de qualification au regard du projet professionnel et du marché du travail
- Les connaissances et les compétences maîtrisées ou manquantes, leur validité ou leur obsolescence au regard des métiers disponibles sur le territoire
- La situation du marché du travail local
- La nature et les caractéristiques de l'emploi recherché, la zone géographique et le salaire attendu.

Situation sociale :

- L'âge
- L'état de santé
- La précarité de la situation matérielle
- Les conditions ou l'absence de logement
- La mobilité, l'isolement
- La situation personnelle et familiale.

Sans activité depuis : moins de 12 mois 12 à 24 mois plus de 24 mois

Niveau de formation : infra VI: scolarité (quasi) inexistante VI : scolarité obligatoire

V bis : niveau CAP, BEP V : BEP, CAP obtenu IV : Bac III : DEUG, BTS, DUT

I et II : Licence et plus non connu **Intitulé de la formation :**

Niveau de qualification : manœuvre ouvrier spécialisé ouvrier qualifié (P1, P2)

ouvrier qualifié P3, P4, OHQ) employé non qualifié employé qualifié technicien ou dessinateur

agent de maîtrise cadre non connu

Moyen de transport :

Indemnisation ou allocation :

Situations particulières : (Domicilié en **ZUS/CUCS**, **Reconnaissance RQTH**, CIVIS/Contrat d'autonomie, Autre...)

Référent : Téléphone :/...../...../..... E-mail :

MOTIFS ET OBJECTIFS DE LA PRESCRIPTION :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ELIGIBILITE DU CANDIDAT AU DISPOSITIF DE L'IAE

OUI : l'IAE est une réponse appropriée pouvant faciliter l'insertion professionnelle de la personne : le candidat est éligible au dispositif IAE.

Nom de la ou des SIAE(S) préconisée(s) :

NON : l'IAE n'est pas l'orientation adaptée pour la personne : l'information doit être transmise à l'orienteur par le prescripteur.

Motif de non éligibilité/ Proposition d'une solution alternative :

.....
.....
.....

Fait à : **le** / /

Signature du bénéficiaire

Signature du prescripteur

